



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation territorial au 1<sup>er</sup> septembre 2021
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**2) *Décision modificative budgétaire n° 1***

Afin de pouvoir procéder à la mise à jour des amortissements, des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2021.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>Dépenses</b>		
(Dotations aux amortissements des immobilisations)		333,00 €
(Opération d'ordre de transfert entre sections)	<b>6811-042</b>	
(Virement à la section d'investissement)	<b>023</b>	-333,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>Recettes</b>		
(Virement de la section de fonctionnement)	<b>021</b>	-333,00 €
(Amortissements des immobilisations)		333,00 €
(Opération d'ordre de transfert entre sections)	<b>28051-040</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**3) *Aménagement de voirie route du Plessis Bourré – demande de subvention auprès d'Angers Loire Métropole – amendes de police***

La commune de Soulaire et Bourg se soucie d'entretenir régulièrement sa voirie. Ce projet est réfléchi depuis plusieurs années avec la commission voirie, le bureau d'études et les riverains. La circulation des véhicules et des piétons, le stationnement ainsi que la mise en accessibilité de la voirie font l'objet de ce projet.

Les objectifs du projet sont :

- créer un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité quand cela est possible
- rénover la voirie
- séparer les flux de circulation
- diminuer la largeur de chaussée

- créer un plateau ralentisseur en créant une zone de limitation à 30 dans le centre bourg

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour les amendes de police 2021 à hauteur de 20 000,00 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR	40 553,78 €	
Région – Mesure 35 (sollicitée)	13 117,93 €	
Amendes de police	20 000,00 €	
Commune	61 507,54 €	
Etudes		4 000,00 €
Travaux		131 179,25 €
	135 179,25 €	135 179,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'aménagement de voirie de la route du Plessis Bourré
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre des amendes de police 2021 pour un montant de 20 000,00 €

#### **4) Elections et heures supplémentaires**

Dans le cadre de la mise en œuvre de scrutins électoraux, les agents municipaux peuvent être amenés à effectuer un nombre d'heures supplémentaires, à la demande de la collectivité.

Vu l'article 3 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 disposant que « la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie, sous forme d'un repos compensateur, mais qu'une heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation au titre du présent décret »,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 établissant les bases réglementaires du versement des IHTS,

Considérant que la compensation des travaux supplémentaires accomplis par les agents lors des élections peut s'effectuer :

- soit par la récupération du temps de travail effectué.
- soit par l'attribution d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Considérant qu'une majoration pour dimanche peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, ainsi une heure de « travail du dimanche » peut générer 2 heures de récupération,

Considérant qu'à défaut de récupération, les heures peuvent être payées,

Considérant que les IHTS sont calculées en prenant pour base la rémunération horaire, majorée de 125 % pour les 14 premières heures supplémentaires et de 127 % pour les heures suivantes et que l'heure supplémentaire est majorée de 66 % en cas de travail supplémentaire accompli un dimanche,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la compensation des travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE que les travaux supplémentaires dans le cadre des élections seront compensés par une récupération du temps de travail effectué ou par l'attribution d'IHTS, selon le choix de l'agent
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### 5) *Convention de gestion pour règlement de prestation*

La commune de Soulaire et Bourg a sollicité l'appui de la commune d'Écuillé qui a mis à sa disposition un de ses agents communaux pour certaines missions.

Considérant que la convention de coopération entre les deux communes, en date du 17 mai 2019, ne répond plus aux conditions financières du moment, il est nécessaire de rendre celle-ci caduque et d'élaborer comme convenu, une convention de gestion permettant de régler la prestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la convention de gestion pour règlement de prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de gestion
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement auprès de la commune d'Écuillé

#### Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial

Jean-François Raimbault : c'est la validation du recrutement d'un agent avec un temps non complet, la pérennisation d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 2 ans, d'une personne qui a montré ses qualités professionnelles. Un recrutement nous oblige à ouvrir un poste. Nous réorganisons le service jeunesse et pour l'instant nous n'avons besoin que d'un 26/35<sup>ème</sup>, car à la prochaine rentrée, nous ne mettrons pas à disposition un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) en Grande Section-CP, puisqu'il n'y a pas

d'obligation de l'Education Nationale, mais cela pourra évoluer vers un temps plein, en fonction des besoins du service.

Céline Bigot : oui, mais cet agent perd une partie de son temps de travail actuel.

Jean-François Raimbault : pour l'instant, mais son statut va changer et l'agent pourra bénéficier d'un régime indemnitaire. De plus, une évolution du temps de travail est possible, en fonction des mouvements du personnel (départs en retraite) et des besoins, vers plus d'heures, mais aussi en fonction des finances de la collectivité.

Marina Toullier : cette personne souhaite être ATSEM, cela lui laissera du temps pour préparer son concours et c'est une belle opportunité pour sa carrière professionnelle.

- Délibération : décision modificative budgétaire n° 1

Thierry Durand : c'est notre 1<sup>ère</sup> décision modificative nous permettant de faire un ajustement comptable, avec une opération d'ordre de transfert entre sections, les amortissements étant en investissement.

- Délibération : aménagement de voirie route du Plessis Bourré - demande de subvention auprès d'Angers Loire Métropole - amendes de police

Jean-François Raimbault : nous n'avons pas fait de demande pour la route d'Écuillé, cette fois nous en faisons une pour la route du Plessis Bourré. Les travaux de voirie répondent aux critères d'éligibilité auprès d'ALM qui distribue les amendes de police.

Olivier Geffard : la commune devait dépenser plus alors ?

Jean-François Raimbault : l'enveloppe globale était prévue, mais là ça fera peut-être 20 000 € en moins pour la commune. Dans tous les cas, les subventions ne sont versées qu'une fois les factures acquittées, la commune doit donc prévoir la dépense.

Jean-Philippe Vincent : les travaux iront du restaurant de Bourg jusqu'au panneau d'entrée de Soulaire et débiteront à partir du 15 septembre, pour un mois, un mois et demi. L'année d'après, nous envisageons de faire la place de l'église et après nous verrons avec ALM qui aura la compétence voirie.

Jean-François Raimbault : les amendes de police sont collectées par l'Etat et reversées à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), soit ALM, qui récupère entre 300 000 € et 450 000 € par an. A partir de là, une répartition est faite, mais les amendes de police sont obligatoirement fléchées sur des missions de sécurité routière.

- Délibération : élections et heures supplémentaires

Jean-François Raimbault : par une note de service, j'ai sollicité les agents municipaux sur ces élections des 20 et 27 juin, car nous avons une problématique pour le nombre d'assesseurs et pour le dépouillement. Afin de respecter le cadre réglementaire, ces heures doivent être récupérées ou payées, nous laissons ce choix aux agents. Par contre, il est précisé sur la

délibération que cette règle s'applique si c'est à la demande de la collectivité, car si c'est le choix de l'agent, c'est du bénévolat.

➤ Délibération : convention de gestion pour règlement de prestation

Jean-François Raimbault : il s'agit là de la signature d'une convention de gestion pour le règlement d'une prestation d'un travail déjà effectué et d'un travail qui devrait arriver, réalisé par un agent d'Écuillé. Le montant s'élève à 6 837,00 €, pour 150 heures de travail, soit 45,58 € de l'heure. Il avait été décidé qu'une demi-heure travaillée était comptabilisée une heure, par rapport à la valeur du travail de l'agent en question.

Franck Predonzan : qui a évalué le travail de cet agent ?

Jean-François Raimbault : lors de l'audit de nos services, l'auditeur a émis quelques réserves sur cette personne, son CV n'étant pas très clair, le travail avec Écuillé en administratif ne sera donc pas développé dans le temps, de toute façon l'agent d'Écuillé ne souhaite plus venir travailler à Soulaire et Bourg. Cependant, nous continuerons l'échange avec les services techniques, pour lesquels, une heure travaillée est respectivement comptabilisée une heure. Nous devons payer cette somme afin de régler une fois pour toutes ce principe d'échange sur la partie administrative.

Thierry Durand : le montant a été budgété en 2021.

Chantal Blot : le Maire d'Écuillé est d'accord là-dessus ?

Jean-François Raimbault : oui, mais il faut reconnaître que ce genre d'échange doit être bien encadré et que cette situation a laissé des traces dans notre relation.

Tour de table :

Jean-François Raimbault : nous devons faire un point sur les permanences des bureaux de vote de dimanche prochain, merci de vous positionner. Quel est le devenir de Jessica Lebouvier au sein du Conseil municipal ? Elle est excessivement absente, elle n'a assisté qu'à un seul Conseil municipal depuis plus d'un an, elle ne participe pas aux commissions, ni aux élections. Je l'ai sollicitée pour la rencontrer : elle ne se sent pas bien dans la fonction, dit qu'elle n'est pas intégrée. J'ai suspendu son indemnité il y a 2 mois. Je peux reprendre contact avec elle une dernière fois, qu'en pensez-vous ? Je dois lui demander de démissionner ou la laisser quand même dans le groupe ?

Céline Bigot : cela va être dur de revenir après tout ce temps.

Agathe Méline Oger : elle sera remplacée ou pas ?

Jean-François Raimbault : non, nous resterons à 14.

Jean-Philippe Vincent : si elle a été choisie, c'est parce qu'elle avait des qualités.

Marina Toullier : on ne connaît pas forcément les qualités des personnes, mais elle connaît les obligations, comme un Conseil municipal mensuel, l'appartenance à au moins une commission, je lui avais expliqué.

Stéphane Landrau : on pourrait lui redemander pour les élections de ce dimanche.

Marina Toullier : je vais aller la voir, demain soir, puisque c'est moi qui lui ai demandé de faire partie de notre équipe et je lui demanderai si elle veut continuer ou démissionner.

Jean-François Raimbault : nous avons un travail à faire sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ses annexes, il est nécessaire de le mettre à jour, cela n'a pas été fait depuis 2014 et nous en ferons une présentation à l'ensemble du Conseil municipal pour expliquer la mission de chacun en cas d'inondations.

Stéphane Landrau : il faudrait faire des annexes en dehors de inondations, pour les orages, les tempêtes ...

Jean-François Raimbault : sur la commune de Soulaire et Bourg, le principal risque est celui des inondations, mais il est tout à fait possible d'aborder d'autres choses si besoin. Qui veut faire partie de ce groupe de travail ?

Chantal Blot, Stéphane Landrau, Caroline Chazal Portanguen, Séverine Menet, Philippe Bourgeois, Jean-Philippe Vincent et Thierry Durand : moi.

Jean-François Raimbault : la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) ont fourni des schémas et des plans qui sont beaucoup plus clairs, sur les personnes à évacuer en cas d'inondations. De plus une étude de vulnérabilité a été réalisée auprès des habitants concernés et s'ils font les travaux préconisés, 80 % des frais pourront être pris en charge par le fonds Barnier. Des blocs de béton seront installés à côté de la salle de sport afin d'éviter l'installation sauvage de gens du voyage. Le forum des associations aura lieu le 3 juillet prochain, 11 associations seront présentes. La fin du marché avec le prestataire de restauration scolaire, API, est septembre 2022, nous allons devoir anticiper la consultation pour son renouvellement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h35.